



Publicité

[Accueil](#) > [Parthenay](#)

## « Développer l'attractivité de la Gâtine » : la charte du tourisme durable du futur PNR de Gâtine poitevine sur orbite

**ABONNÉS** Cet article est réservé aux abonnés numériques.



Lancée officiellement jeudi 23 octobre 2025 au soir dans les locaux du Pays de Gâtine, la charte de développement durable au sein du futur PNR de Gâtine poitevine est désormais présentée aux acteurs touristiques du territoire.

© (Photo NR, Sébastien Acker)

---

Par Sébastien ACKER  
Publié le 24/10/2025 à 17:40  
mis à jour le 24/10/2025 à 17:41

---

## Alors qu'il vient de mettre la touche finale à son projet de charte du tourisme durable, le Pays de Gâtine a présenté le nouvel outil aux acteurs touristiques du territoire.

Le leitmotiv en forme de slogan tient en quelques mots mais dit beaucoup des intentions de la charte du tourisme durable de Gâtine poitevine, présentée officiellement jeudi 23 octobre en soirée dans les locaux du Pays de Gâtine.

On ne parle plus seulement d'« oser la Gâtine » comme c'était le cas jusqu'alors mais « Osez la Gâtine durable » formule cette incantation à rejoindre la démarche de développement durable au sein du périmètre du futur Parc naturel régional (PNR) de Gâtine poitevine.

### Coconstruction avec les professionnels du tourisme

Alors que, dix ans après les débuts de concertation pour un Parc naturel régional de Gâtine poitevine, la matrice de charte du PNR élaborée par le Pays de Gâtine a vécu une étape clé en recevant l'aval du préfet de région à l'été 2025 pour un classement en PNR attendu pour 2027, il s'agit désormais de se saisir de ce levier « pour développer l'attractivité du territoire de la Gâtine et construire un réseau de partenaires », selon Mary Touraine, chargée de mission tourisme au pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Gâtine, structure qui porte ce projet de PNR.

> À LIRE AUSSI. [Le PNR de Gâtine poitevine : étapes clés, enjeux et quel territoire exactement ?](#)

Après dix-huit mois de travail depuis le lancement du grand chantier de cette charte dont les prémissives avaient été clairement affichées en mai 2023 lors d'une réunion avec les acteurs touristiques du territoire autour des atouts de la Gâtine en matière d'écotourisme, le document finalisé – et adopté par les élus au tout début de cette troisième semaine d'octobre 2025 – tient en onze pages constituées de « quatre piliers fondateurs et onze engagements opérationnels » autour de l'environnement, du domaine sociétal (dont le patrimoine culturel), de l'économie et de l'expérience autour du visiteur. « Ce dernier point a été ajouté à la demande des prestataires avec lesquels nous avons coconstruit ce projet », précise Mary Touraine.

Autour de Pascal Bironneau, le maire de Saint-Loup-Lamairé qui préside la commission tourisme du Pays de Gâtine, les offices de tourisme du territoire, professionnels de l'hébergement et des sites touristiques de Gâtine associés dans cette démarche guidée par le cabinet Colibri grâce à des financements européens, régionaux et d'État ont eu droit à deux séminaires et autres réunions comme à Verruyes en mai 2023, Gourgé en octobre 2024 ou Mazières-en-Gâtine en mars 2025.

Comme pour un cahier des charges, il s'agira à terme pour les professionnels du tourisme qui épouseront la charte d'essayer de cocher un maximum de cases pour tendre vers un tourisme durable sur le territoire. « C'est une façon de valoriser ce qu'ils font déjà et de passer à l'étage supérieur en s'inscrivant dans le projet », argue Mary Touraine.

### À terme, une vraie marque PNR

À terme, comme c'est le cas dans la plupart des 59 Parcs naturels régionaux en France, les professionnels du tourisme engagés dans la démarche pourraient même prétendre à l'estampille « Valeur parc », une marque nationale en somme que l'on pourrait également retrouver sur des produits de Gâtine, en guise de nouvelle visibilité.

En attendant, d'autres étapes attendent les acteurs associés, à commencer par la constitution du réseau de prestataires engagés avec un premier atelier d'autodiagnostic – mardi 4 novembre à 14 h à Saint-Loup ou mercredi 5 novembre à 9 h 30 à Champdeniers – et un second atelier sur le plan d'action, mardi 2 décembre à 14 h à Champdeniers ou mercredi 3 décembre à 9 h 30 à Saint-Loup. « L'engagement officiel sera formalisé par un rendez-vous chez le prestataire pour valider le diagnostic et définir le niveau d'entrée de la charte », prévoit déjà le Pays de Gâtine.